



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU**

**03 juillet 2018**

(Article L 2121-15 et L 2121-25 du C G C T)

Heure début séance :	20h00
Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	14
Procurations :	4
Monsieur Jean-Pierre Le COZ donne procuration à Madame Marie-Thérèse DONNART, Madame Nelly MARECHAL donne procuration à Jean-Laurent KERNEVEZ, Madame Marie Danièle RIOU donne procuration à Madame Jeanine GUILLOU, Monsieur Alex KERIVEL donne procuration à Monsieur Henri MOAN	
Nombre de votants :	18
Secrétaire de séance :	Pascal DAGORN

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil précédent.  
Madame Sandra STEPHAN souhaitait revenir sur certains propos tenus lors du précédent conseil qu'elle a perçu comme insultants et tenait à en faire part.  
Le compte-rendu est approuvé par 14 voix pour et 4 abstentions.

Avant l'ouverture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la lettre de démission de monsieur Paul PRIOL pour des motifs d'ordre personnel.

Monsieur le Maire indique souhaiter rajouter une délibération concernant l'avancement de grade de trois agents communaux : pas d'opposition.

## **1. Subventions 2018**

Monsieur Yves KERISIT présente à l'assemblée les demandes de subvention pour l'année 2018.  
Concernant la demande de subvention de la chorale DACAPPO pour l'achat d'un orgue, il précise que la commune va se substituer à l'association pour l'achat de l'instrument qui pourra être mis à disposition de plusieurs associations.

Monsieur KERISIT explique la demande exceptionnelle de l'association de soutien à l'école Diwan pour 7 000,00 € qui a pour but de financer un poste d'ATSEM. Monsieur KERISIT précise que plusieurs rencontres ont eu lieu avec les représentants de Diwan, que le sujet a été discuté en commission des finances. Il indique qu'il est proposé d'apporter une subvention exceptionnelle de 3 500,00 €.

Monsieur le Maire indique que pour lui il s'agit d'un problème communautaire puisque l'école DIWAN est la seule école de ce type sur le territoire du Cap-Sizun et que les élèves viennent de différentes communes, sur une trentaine d'élèves seulement 5 sont de PONT-CROIX. Il précise qu'une participation de la commune est versée pour ces 5 élèves mais que les autres communes ne versent pas de participation pour les enfants domiciliés sur leur commune.

Il précise que ce problème est le même quelle que soit l'école et que d'ailleurs le sujet sera à l'ordre du jour du prochain bureau communautaire car seule les communes ayant des écoles supportent cette charge de centralité sans aucune participation des communes d'où sont originaires les enfants.

Après présentation de toutes les demandes de subventions, monsieur le maire fait procéder au vote du conseil municipal.

**VOTE : unanimité**

SUBVENTIONS		montant
<b>Culturelles</b>		
groupe des bruyères		325,00
War-roak		2 000,00
SLACS		2 000,00
Comité de soutien Ecole DIWAN		3 500,00
<b>Ecoles / Enseignement</b>		
Ecole Henri Matisse	Maternelle et Primaire	1 000,00
Ecole ND de Roscudon	Maternelle et Primaire	875,00
Ecole Diwan		150,00
Collège ND de Roscudon		875,00
Ecole Henri Matisse	Cotisation OCCE	119,30
Réseau Ecoles Rurales		450,00
<b>Enseignement Professionnel</b>		
Maison familiale POUILLAN		175,00
Maison familiale ELLIANT		35,00
Ifac CCI Brest		35,00
<b>Associations caritatives</b>		
Alcool Assistance Cap-Sizun		100,00
<b>Sociales</b>		
Secours alimentaire		480,00
Association Cap Solidarité		450,00
Ass résidents La FONTAINE		675,00
Ass résidents ST YVES		150,00
Ass le P'Ty plus – EHAD Plouhinec		25,00
EFA Finistère – Enfance et Familles d'Adoption		35,00
IME Kerlaz		105,00
<b>Associations Sportives</b>		
Tennis club du Cap		125,00
Stade Pontécruvien		500,00
Hand ball Club Cap Sizun		275,00
Judo club		275,00
Rédérien Cap-Sizun		200,00
Asso.sportive ND Roscudon		900,00
Mondial Pupilles		25,00
Cap-sizun Natation – Plouhinec		50,00
GJFC Cap-Sizun : Groupement de jeunes foot		125,00
<b>Divers</b>		

SNSM	100,00
Cap Accueil	200,00
Abeilles Noires du Cap Sizun	200,00
<b>TOTAL</b>	<b>16 534,30</b>

## **2. Charte d'occupation du domaine public**

Monsieur la Maire indique à l'assemblée qu'une charte d'occupation du domaine public a été élaborée pour la place de la République afin de garantir l'harmonisation et l'esthétique des trois terrasses qui y sont installées.

Il précise que les trois commerçants concernés ont été associés à la démarche qu'ils ont bien comprise et acceptée.

Cette problématique se retrouve dans nombre de Petites Cités de Caractère et la charte proposée est largement inspirée des modèles d'autres cités.

Pour garantir cette harmonie, la commune s'est engagée à fournir un mobilier de qualité pour l'installer sur les terrasses.

En cas de refus, le commerçant ne sera plus autorisé à installer une terrasse sur la place.

**VOTE : Unanimité**

## **3. Droit d'occupation du domaine public sur la place de la République**

Monsieur la Maire indique à l'assemblée qu'en contrepartie de la fourniture de mobilier, les commerçants ont accepté que le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public sur la place de la République soit porté à 1 000,00 € par an dès 2018 contre 650,00 € précédemment. Il précise que le coup d'achat du mobilier a été de 15 000,00 €.

**VOTE : unanimité**

## **4. Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'un dossier demande de financement au titre des amendes de police a été adressé au conseil départemental pour l'aménagement du carrefour du stade pour un montant de travaux de l'ordre de 31 000,00 €.

Afin de finaliser cette demande, une délibération doit être prise par le conseil municipal.

**VOTE : unanimité**

## **5. Les Jardins du Séminaire – lancement de la consultation et demandes de subventions**

Monsieur la Maire représente à l'assemblée le projet d'aménagement des Jardins du Séminaires et du parking élaborés avec le cabinet A-MAR, il indique souhaiter commencer les travaux sur le dernier trimestre 2018.

Il demande donc au conseil de l'autoriser à lancer les consultations d'entreprises et solliciter tous les financements susceptibles d'être obtenus sur ce projet.

**VOTE : unanimité**

## **6. Participation au SDEF pour le raccordement du cabinet médical**

Monsieur la Maire indique à l'assemblée qu'une délibération doit être prise pour permettre de verser au SDEF la participation due par la commune pour le raccordement aux réseaux électriques et téléphoniques du pôle médical. Cette participation est de 6 900,00 €.

**VOTE : unanimité**

## **7. Modification de la convention La Obra**

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il convient d'apporter quelques modifications à la convention avec l'association la OBRA présentée lors du précédent conseil.

L'Association ayant une convention avec la communauté de communes ne peut assurer apposer le logo de la commune sur ses documents et demande le retrait de cette obligation. Par ailleurs, le loyer initialement prévu ne peut être financé, Monsieur le maire propose de le ramener à 150,00 €

**VOTE : unanimité**

## **8. Clauses d'insertion dans les marchés publics.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la démarche initié par le conseil départemental visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics ayant des difficultés à accéder au marché du travail en introduisant dans les marchés publics des clauses d'insertion.

La mise en œuvre des clauses d'insertion permet de :

- faire de la commande publique un levier pour l'emploi,
- proposer à des personnes éloignées du marché du travail d'accéder à l'emploi en leur proposant des offres dans des secteurs d'activités en tension,
- favoriser l'accès à l'emploi durable par un partenariat étroit avec les entreprises et branches professionnelles concernées,
- sensibiliser le monde économique à l'insertion professionnelle.

Le conseil départemental a mis en place une plate-forme d'activation des clauses d'insertion (ACTIFE pour la Cornouaille) qui vise à :

- inciter et accompagner les maîtres d'ouvrage qui s'engagent dans cette démarche,
- accompagner les entreprises attributaires de marchés publics à trouver la solution qui convient à leurs besoins de recrutement en répondant aux objectifs de la clause,
- assurer le suivi des bénéficiaires des clauses,
- contrôler l'exécution de la clause et en faire retour au maîtres d'ouvrage.

La charte définit le cadre partenarial dans lequel s'opèrent les relations entre les maîtres d'ouvrages, les entreprises et leurs représentants et les partenaires de l'insertion. S'appuyant sur un dispositif commun d'accompagnement des entreprises, elle vise à harmoniser les pratiques des co-signataires, dont font notamment partie les représentants des entreprises (Fédération française du bâtiment, Fédération départementale des travaux publics, CAPEB...).

**VOTE : unanimité**

## **9. Dépenses imputables au compte « fêtes et Cérémonies ».**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les services des Finances publiques demande qu'une délibération de principes listes les catégories de dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Suivant les instructions des services des Finances, monsieur le Maire propose d'inclure les éléments suivants :

- l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets et friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officiels, les repas ;
- les fleurs, bouquets, gravures médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements lors de mariages, décès, naissances, récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériels ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;

**VOTE : unanimité**

## **10. Décision modificative n°2 budget communal**

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il convient de procéder à une modification sur le budget de la commune afin de tenir compte de la participation à verser au SDEF pour les travaux de raccordement du Séminaire pour 6 900,00 €.

### **Section d'Investissement**

#### **Dépenses :**

C/204182: Subventions d'équipement versées autres organismes publics : 6 900,00 €

#### **Recettes :**

C/1641 : Emprunts : 6 900,00 €

**VOTE : unanimité**

## **11. Cession de portions de chemin à Lanéon**

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il y a quelques années, un habitant du lotissement de Lanéon avait sollicité la cession d'un morceau de chemin d'exploitation cadastré ZC n°28 faisant une saillie dans son terrain.

Ce chemin était alors propriété de l'Association Foncière de Remembrement qui avait accepté cette cession. Celle-ci n'ayant pas été finalisée au moment de la dissolution de l'Association, la procédure a été bloquée jusqu'au transfert de propriété des chemin de l'AFR dans le domaine privé de la commune par acte administratif.

De plus, un second riverain du chemin a sollicité la cession d'une portion de ce même chemin.

Après discussion entre les parties concernées, il a été décidé de la cession à titre gratuit de deux portions de ce chemin cadastré ZC n°28, l'une d'une surface de 69 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur JADELLOT Patrick, l'autre au profit de Monsieur et Madame ROBERT Yves pour 153 m<sup>2</sup>, tel que sur le plan de géomètre ci-joint.

**VOTE : unanimité**

## **12. Avancements de grade**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission administratif paritaire du Centre de Gestion a donné un avis favorable pour l'avancement de trois agents de la commune pour deux d'entre eux d'un poste d'agent technique au poste d'agent technique principal de 2<sup>e</sup> classe et pour l'autre d'un poste d'agent du patrimoine au poste d'agent du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe.

Afin d'adapter le tableau des effectifs de la commune à ces modifications, il convient de créer les trois postes correspondants et de supprimer les trois postes correspondant à leur ancien grade.

**VOTE : unanimité**

## **Questions diverses**

Madame Jeanine GUILLOU revient sur la question qu'elle avait posée concernant la possibilité d'autoriser un stationnement sur la Place de l'Eglise la nuit. Elle indique avoir su par la riverains que la réponse de la mairie avait été négative. Monsieur le Maire indique qu'en effet l'autorisation avait été refusée car il considère qu'il y a des lieux de stationnement pas loin et que les véhicules n'auraient pas été déplacés le matin comme cela aurait été demandés.

Madame Jeanine GUILLOU souligne le problème des choucas notamment sur le nord de la commune et indique en avoir fait part au Préfet lors de sa visite à PONT-CROIX. Monsieur le Maire indique qu'il va adresser un courrier officiel au Préfet à ce sujet afin de demander des prélèvements.

Monsieur Henri MOAN indique avoir su par la rumeur qu'il y aurait un projet de pharmacie sur le bâtiment nord de l'Espace culturel. Monsieur le maire indique qu'une réflexion est effectivement en cours du fait des problèmes d'accessibilité des locaux actuels de la pharmacie.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance le 03 juillet 2018 à 21h30

Fait et affiché à PONT-CROIX, le 05 juillet 2018

Le Maire  
Benoit LAURIOU

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Benoit Lauriou', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE PONT-CROIX' around the top edge and '(29790)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a lion rampant on a shield, with a banner below it.